

Ici et ailleurs

Nominations

La désignation de Mme **Gieselink, A.** en tant que juge de la jeunesse à Anvers est renouvelée pour cinq ans 2007. (AR 9/04/07)

M. de la Croix, J.-P., juge de la jeunesse au tribunal de première instance de Dinant, est admis à la retraite à sa demande. (AR 4/07/06)

Arme incontrôlable

Dans tous les domaines, c'est le principe de précaution qui s'applique, souvent de manière démesurée. S'agissant d'interdire les chiens dangereux, rien n'est fait en invoquant la difficulté de déterminer quels sont les chiens dangereux et de crainte d'une «*levée de boucliers*». En l'espèce, il ne devrait y avoir aucune hésitation : tous les chiens potentiellement dangereux doivent être purement et simplement interdits. Ils sont plus dangereux qu'une arme.

Renvoi d'ascenseur

D'aucuns pensent que, pour avoir été désigné en sortant d'un cabinet ministériel puis renouvelé par un choix politique, le délégué général aux droits de l'enfant a usurpé la fonction qu'il occupe depuis seize ans. Claude Lelièvre utilise-t-il sa charge comme stragocin politique ou bien, pour ramasser des voix, est-ce le parti politique dont il dira avoir été «*in-*

dépendant» qui se sert d'une notoriété (restée réelle dans le grand public à défaut d'avoir convaincu les professionnels) ? Comme par hasard, le délégué général a annoncé sa démission quelques semaines avant les élections et quelques jours avant la clôture des listes électorales; par hasard, il a croisé un vieux camarade qui, fortuitement, lui propose d'occuper sa retraite en figurant sur les listes. Par chance, ou par pur hasard encore, Jean-Denis Lejeune, que Monsieur Lelièvre a cité dans la plupart des interviews qu'il a données, publie un livre alors que s'ouvre la succession. Le P.S. pourra faire nommer encore une fois un fidèle serviteur ou bien faire respecter les règles de nomination : on rêve d'un successeur qui aurait plus de respect pour la fonction.

Le «Portalis»

C'est le nom de la nouvelle annexe du Palais de justice de Bruxelles qui va accueillir les Juges d'instruction, le parquet jeunesse et le tribunal de la jeunesse. Les avocats sont fous de joie : ils perdent leur local pour la permanence d'avocats des jeunes, ils devront faire la file pour rentrer (contrôle d'identité, encodage, détecteur de métaux),... Si quelqu'un veut assister à une audience, par définition publique, il doit passer par les mêmes contrôles.

Il est préférable pour les avocats de ne pas avoir trop d'audiences

en même temps et surtout pas devant deux juridictions différentes à moins de passer sa matinée dans les files et contrôles ! Quand aux conditions d'accueil des mineurs détenus, les cachots modernes sont au sous-sol, sans lumière du jour et avec des plafonds bas. Encore du travail pour le Comité de prévention de la torture. À croire que ceux qui ont conçu ce bâtiment n'ont réfléchi qu'en fonction du confort des juges.

Crimes d'horreur

Dua Khalil Aswad, dix-sept ans, membre de la minorité religieuse yézidie d'Irak, lapidée à mort pour des questions «*d'honneur*» par un groupe de huit ou neuf hommes (dont certains de ses proches) et en présence d'une foule importante (dont les forces locales de sécurité qui n'ont pas bronché) dans la ville de Bashika, près de Mossoul. Son crime : avoir noué une relation avec un garçon musulman sunnite et s'être absentée de chez elle une nuit.

Des «*crimes d'honneur*» sont régulièrement signalés en Irak et dans d'autres parties du monde. La plupart des victimes sont des femmes et des jeunes filles considérées par les hommes de leur famille et de leur communauté comme ayant souillé l'honneur familial par une conduite immorale (accusations reposant bien

souvent sur des motifs vagues et des rumeurs). L'Humanité a encore des progrès à accomplir. (Source : Amnesty International)

Roulette russe française

La Cour européenne des droits de l'homme a condamné la France en raison de l'ensemble de ses défaillances dans la procédure d'asile à la frontière, dans la mesure où «*l'article 13 [de la Convention] exige que l'intéressé ait accès à un recours de plein droit suspensif*» (C.E.D.H. 26 avril 2007. www.echr.coe.int, Gebremedhin c. France). C'est la procédure d'asile à la frontière, que l'ancien ministre de l'Intérieur a durcie à l'extrême et que l'Anafé qualifie de «*roulette russe*», qui vaut à la France une condamnation par la Cour de Strasbourg Anafé, contact@anafe.org; www.anafe.org

Nouvelle proposition

...

Deux députés, Denis Ducarme et Jean-Pierre Malmendier, ont déposé une proposition de résolution (Doc 51 3070/001, 11 avril 2007) «*visant l'interdiction de la mendicité par des mineurs de moins de 16 ans et leur accompagnement éducatif et social*» en constatant que la lé-

gislation belge ne prévoit pas d'interdiction de la mendicité des enfants (mais seulement de l'exploitation et la mise à disposition de mineurs amenés à la mendicité).

...de pénalisation...

On suivra sans problèmes les auteurs de cette proposition lorsqu'ils affirment que «*la mendicité des enfants est une situation inacceptable qui nuit à leur santé et à leur développement psychique*» et que «*l'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité*».

... de faits sociaux...

Par contre, leur proposition «*d'interdire la mendicité aux mineurs de moins de seize ans ainsi que toute forme d'utilisation de mineurs de moins de seize ans dans un contexte de mendicité*» et «*de prévoir les sanctions pénales à appliquer aux responsables des mineurs en situation de mendicité*» nous laisse nettement plus dubitatifs. Il s'agit de nouveau d'aborder un problème avant tout social par le biais du droit pénal, ce qui ne résoudra bien entendu rien mais permettra une nouvelle chasse aux mendiants.

... qui ne solutionne rien

Leur dernière proposition qui vise à «*prévoir en concertation avec les communautés et les centres publics d'action sociale l'accompagnement social et éducatif des mineurs en situation de mendicité et de leur famille et de veiller à garantir à*

ces enfants le droit à l'enseignement quel que soit leur statut en vertu duquel ils résident sur le territoire belge» est évidemment plus positive. Mais, si avant tout, on leur donnait un statut (la majorité des parents qui mendient avec leurs enfants sont en séjour illégal) qui leur permette réellement de sortir de la pauvreté ?

Tiens, ils ont des droits ?

Le Centre d'Intégration de Bruxelles «*Le Foyer*» a réalisé une **Brochure d'information pour sans-papiers à Bruxelles** en partant du constat que les sans-papiers sont souvent mal informés. Ils ne connaissent pas bien leurs droits et ils n'ont pas toujours la perception réaliste de leurs chances à un statut légal. Elle présente d'une manière claire les informations liées au séjour illégal dans les différents domaines : logement, travail, santé, formation, régularisation, retour volontaire, expulsion, etc. Il est bien entendu qu'il s'agit aussi d'un outil bien utile pour les professionnels.

Commander ? (60 pages - A5); foyer@foyer.be; 1,10 euro/pce (+frais de port); T.: 02/411.97.58; F. : 02/414.16.97. Une version électronique de cette brochure peut être téléchargée sur : www.foyer.be (sélectionnez «*sans-papiers*»).

On ira tous, tous, tous... au paradis

Les théologiens du Vatican ont convenu, après des mois de travaux que les limbes n'existent pas et que les petits enfants morts sans baptême vont directement au paradis, mettant fin à une tradition multiséculaire qui a tourmenté des générations de mères. Ouf, les bébés non baptisés sont sauvés !

Dialogue ...

Depuis 10 ans, un dialogue permanent s'est noué entre des familles qui vivent la grande pauvreté et des professionnels de l'aide à la jeunesse (groupe **Agora** créé suite au Rapport Général sur la Pauvreté). De nombreux parents sont en contact avec les services de l'aide à la jeunesse à cause des difficultés liées à la misère et du regard critique de la société : trop souvent «*grande pauvreté*» devient synonyme de «*danger*»... La peur du placement des enfants est une réalité bien présente dans le combat quotidien des familles les plus pauvres. Elle rend difficile la communication avec les professionnels.

... autour de la grande pauvreté

Grâce à Agora, les usagers peuvent se réapproprier un service public afin que ce dernier réponde mieux à leurs besoins et participe à la lutte contre les violences sociétales. Tant les familles que les professionnels et l'ensemble de la société a à y gagner. Ce travail a donné lieu à la rédaction d'une brochure intitulée : «*Le premier contact entre une famille et un service de l'aide à la jeunesse*» et à la réalisation d'une journée d'études le 17 octobre 2005 (journée mondiale du refus de la misère). Les actes de ce colloque sont maintenant publiés. L'une et l'autre sont disponibles auprès de Véronique Tyri, direction générale de l'aide à la jeunesse, Bd Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles. Tél : 02/413.26.31, veronique.tyri@cfwb.be

Expropriation et expulsions...

Un arrêté royal vient de déclarer d'utilité publique la prise de possession immédiate de certai-

nes parcelles nécessaires pour la relocalisation du centre INAD et du centre de transit 127 de l'aéroport de Bruxelles-National situées sur le territoire de la commune de Steenokkerzeel. Il s'agit de la première étape de la construction d'un nouveau centre fermé à la frontière, justifié par le fait que les centres doivent d'urgence être rénovés et qu'en outre, la situation actuelle des deux centres freine le développement efficace de l'aéroport de Bruxelles-National.

...pour utilité publique

À l'avenir, le centre INAD et le centre de transit 127 vont faire partie d'un ensemble harmonisé avec le centre de rapatriement 127bis sur le plan de l'aménagement du territoire. Ça sera super !

Tags et graffitis repénalisés

Cause d'une insécurité particulièrement grave les tags et graffitis sur les immeubles privés sont repénalisés (ils avaient été dépenalisés il n'y a pas si longtemps). Les auteurs de tags et de graffitis sont donc de nouveau soumis à une sanction pénale (loi du 25 janvier 2007 visant à réprimer le graffiti et la dégradation des propriétés immobilières et modifiant la nouvelle loi communale, M.B. 20/02/07). Les tags et graffitis entrent dans la catégorie des infractions mixtes de deuxième catégorie, ce qui signifie qu'ils doivent être constatés par la police (et pas par les agents «*constatateurs*» communaux) qui dressera procès verbal envoyé au parquet. Ils peuvent faire l'objet de poursuites pénales ou d'une amende administrative imposée par l'agent «*sanctionnateur*» communal en cas d'absence de réaction du parquet dans les deux mois.

Dans le cadre du programme de Formations au droit des jeunes «2006-2007»

Le mineur et la police (1 module de 2 jours)

DATES : Namur, les mardis 16 et 23 octobre 2007

FORMATRICE : Sandra Gérard

Quand la police peut-elle effectuer des contrôles d'identité, des fouilles, utiliser les menottes, combien de temps un jeune peut-il rester au poste, ses parents doivent-ils être avertis? Un jeune victime peut-il seul déposer plainte, peut-il se faire accompagner dans le cadre d'une audition, etc.? Ces questions seront abordées lors de cette formation qui tentera de délimiter le cadre d'intervention de la police face au mineur et les droits de ce dernier.

Droit familial (1 module de 2 jours)

DATES : Namur, les mardis 20 et 27 novembre 2007

FORMATRICES : Fabienne Bouchat, Sophie Hubert

Autorité parentale, tutelle civile, tutelle officieuse, responsabilité civile, filiation, changement de nom et prénom, adoption, abandon et non représentation de l'enfant, audition du mineur (séparation des parents), droit aux relations personnelles, obligation alimentaire (saisies), mariage, cohabitation légale, etc.

Renseignements ?

Contenu des formations (par e-mail svp) : Cécile Mangin cm@sdj.be ou 02/209.61.65
Administration : Isabelle Beskens 04/342.61.01 ou jdj@skynet.be.

Quelles formations aux métiers du social pour quel travail social ?

Les 3, 4, 5, 6 et 7 juillet 2007 à Namur

Deuxième congrès international des formateurs en travail social et des professionnels francophones de l'intervention sociale.

Rens. : www.congres2007.org

Un parent en prison... des enfants le vivent

Le 5 octobre 2007 à Liège

Organisé par le Fonds HOUTMAN (ONE),

Ce colloque s'adresse aux responsables et intervenants du monde pénitentiaire, du monde de la justice, de l'aide et de la protection de la jeunesse, de l'enfance et de la famille...

Et en général à toute personne concernée par la question des relations entre les parents détenus et leur(s) enfant(s).

A tout moment en Belgique, 10 000 enfants sont confrontés à l'incarcération d'un de leurs parents.

Lieu : Palais des Congrès de Liège, Esplanade de l'Europe 2, 4020 Liège.

Rens. : <http://www.one.be/houtman/news/news.htm>

L'ISC Charleroi - HECE organise:

L'intervention systémique dans l'abord familial et institutionnel.
Formation en 2 ans – 12 jours/an.

Techniques d'entretiens systémiques, analyse du système familial et professionnel, approche systémique du couple et placement familial ou institutionnel, etc.

Passerelle possible avec certains centres du post-graduat.

Pour qui : gradué ou licencié en sciences humaines et travailleurs avec familles.

Coût : 600 euros avant le 30 juin 2007, 700 euros ultérieurement.

Rens. : *infos: anne.sottiaux@hece.eu* Tel : 071/20.22.98 www.hece.eu

Les Midis de l'École des parents et éducateurs

Le jeudi 14 juin 2007
à Bruxelles

Une occasion pour permettre à chacun de partager ses difficultés. Toute question est la bienvenue : repères dans l'éducation, l'école, les conduites addictives, la sexualité, etc.

Ces Midis de l'EPE sont destinés aux parents.

Deux personnes assurent une permanence pour accompagner et encourager ces rencontres-débats.

Quand ?

Les 2^{èmes} jeudis de chaque mois en période scolaire, de 12h à 14h30

Où ?

À l'EPE, rue de Stalle, 96 à 1180 Bruxelles (Uccle)

PAF : 7 euros, sandwich et boissons compris.

Pour une bonne organisation, inscription indispensable.

Rappeler le code 10774.

Rens. : Tél. : 02 / 733 95 50, fax : 02 / 733 02 26,
courriel : secretariat@ecoledesparents.be

Comment aborder avec des adolescents la maladie mentale d'un parent

Les 4, 15, 22, 25 juin 2007 à Mons

Frédéric Van Leuven, pédopsychiatre, **Françoise Renier**, psychologue, **Bernadette Dupuis**, assistante sociale et **Martine Vermeylen**, psychologue.

Lieu : route d'Obourg 30 à 7000 Mons.

Rens. : *Régine Masquelier*, tél. : 065/35.37.21, fax : 065/34.00.30,
cres@skynet.be

